



Ville de **MARLES-LES-MINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N° 14-2023 DU 6 MARS 2023

PUBLIÉE LE 6 MARS 2023

OBJET : CREATION D'UN MASSIF BETON ET PASSAGE DE FOURREAUX (INTERSECTION GAMBETTA-PASTEUR)

L'an deux mille vingt-trois, le six mars ;

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Considérant la volonté de la commune d'installer des panneaux d'affichage électronique, à Marles-les-Mines ;

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation des massifs béton et des passages de fourreaux correspondants (Intersection Gambetta-Pasteur) ;

Considérant la proposition de la société SADE, Agence Artois-Lens, antenne de MARLES-LES-MINES, rue du Centre, 62540 MARLES-LES-MINES ;

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

DECIDE

De confier à ladite société, les travaux de réalisation des massifs béton et des passages de fourreaux (Intersection Gambetta-Pasteur), pour la somme de 9.500,00€ HT, soit 11.400,00 € TTC.

PRECISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le /

Et de la publication, le 6 mars 2023

Fait à MARLES-LES-MINES, le 6 mars 2023

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Eric EDOUARD

REÇU LE

10 MAR. 2023

